

**APPEL A PROJETS**  
**« Soutien aux forums orientation formation emploi 2021-2022 »**

**Cahier des charges**  
Mai 2021

## Table des matières

<b>1. Contexte.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Objectifs généraux des forums .....</b>	<b>4</b>
<b>3. Critères d'éligibilité et modalités.....</b>	<b>4</b>
3.1 Projet pédagogique	
3.2 Publics visés	
3.3 Préparation du public	
3.4 Le candidat	
3.5 Les partenaires	
3.6 Le territoire	
<b>4. Evaluation .....</b>	<b>8</b>
<b>5. Communication .....</b>	<b>8</b>
5.1 Charte graphique	
5.2 Communication print	
5.3 Presse	
5.4 Web et réseaux sociaux	
5.5 Communication croisée	
<b>6. Outils.....</b>	<b>10</b>
<b>7. Modalités de financement.....</b>	<b>10</b>
<b>8. Organisation de l'appel à projets .....</b>	<b>11</b>
8.1 Calendrier de l'appel à projets	
8.2 Conditions de participation	
8.3 Accès aux documents	
8.4 Modalités de dépôt du dossier de candidature	
8.5 Procédure de dépôt du dossier sur la plateforme	
8.6 Contact	
<b>9. Conditions de l'appel à projets .....</b>	<b>13</b>
9.1 Engagement du candidat	
9.2 Versement de l'aide financière	

## 1. CONTEXTE

---

Le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), institué par la loi du 5 mars 2014, a pour objectif de répondre aux besoins de chaque personne en matière d'orientation tout au long de la vie.

L'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Orientation a été créée en décembre 2019 pour fédérer l'ensemble des acteurs régionaux de l'orientation scolaire et professionnelle. Cette association loi 1901 a également vocation à porter une partie des missions de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en matière d'orientation scolaire et professionnelle. En effet, depuis la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui a confirmé et renforcé le rôle des régions dans ce domaine, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a choisi d'en confier la mise en œuvre à l'Agence, structure lisible pour les publics et fédératrice des initiatives.

Bien que l'Etat assure toujours la responsabilité de définir, au niveau national, la politique d'orientation des élèves et des étudiants dans les établissements, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation, selon ses statuts, est compétente pour :

- Organiser et financer des manifestations sur l'orientation ;
- Valoriser les métiers et renforcer leur attractivité ;
- Produire et diffuser de la documentation sur les métiers et les formations ;
- Organiser et mettre en œuvre des actions favorisant l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Par les missions qui lui sont dévolues en matière d'orientation et d'information sur les métiers et soucieuse d'articuler au mieux l'orientation, la formation et l'emploi, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation souhaite promouvoir dans le cadre de cet appel à projets l'organisation de forums innovants sur le territoire régional. Ces temps forts permettent d'accompagner différents publics dans leurs démarches d'orientation, de formation ou d'emploi. De plus, ces lieux d'échanges doivent répondre aux réalités du monde économique et aux besoins exprimés par les différents publics.

Le présent cahier des charges s'inscrit dans la continuité de l'appel à projets 2020-2021 piloté par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Compte tenu de l'impact de la crise sanitaire, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en lien avec l'Etat, a adopté un « Plan Jeunes ». Cet accord propose notamment des parcours de formation supplémentaires aux jeunes de 16 à 29 ans, prioritairement sur six secteurs d'activités, à savoir :

- BTP et transition écologique ;
- Industrie / Industrie du futur ;
- Services à la personne & Santé ;
- Numérique ;
- Sport, montagne, tourisme ;
- Agriculture.

Les propositions élaborées en réponse au présent cahier des charges devront impérativement contenir une dimension « emploi » très forte dans les prestations délivrées aux publics afin d'être cohérentes avec les actions mises en œuvre par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, en priorité dans les six secteurs cités précédemment.

Ce cahier des charges s'applique aux forums pour lesquels un soutien financier est sollicité auprès d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Il a également pour objet de présenter ci-après les conditions définies par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ainsi que les critères d'instruction des projets.

## 2. OBJECTIFS GENERAUX DES FORUMS

---

L'objectif principal est de **proposer un évènement valorisant les secteurs d'activité et les métiers, dont ceux qui recrutent, principalement dans les six secteurs identifiés ci-dessus, issus du Plan jeunes Etat / Région** (cf. point 1).

Les objectifs attendus d'un forum sont les suivants :

- Informer et faire découvrir des métiers et des filières, orienter et accompagner vers ces métiers ;
- Permettre de connaître l'évolution des métiers, les perspectives d'insertion professionnelle et favoriser une construction progressive d'un projet d'orientation et le cas échéant de formation ;
- Promouvoir, valoriser les métiers qui recrutent et/ou en tension, les métiers méconnus mais porteurs d'emploi, les métiers souffrant d'un déficit d'image et rencontrant des difficultés de recrutement, les métiers identifiés comme priorités régionales ;
- Faire connaître les établissements qui dispensent des formations ainsi que leurs conditions d'admissibilité, et mettre en lien le public avec les établissements, et ce tout particulièrement pour les formations financées par la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- Avoir un lien fort avec le monde économique dans une perspective d'emploi et mettre en relation le public avec les entreprises.

## 3. CRITERES D'ELIGIBILITE ET MODALITES

---

Le porteur de projet est libre de proposer un évènement **physique, virtuel ou hybride** (combinant les deux modalités). Pour autant, les modalités retenues doivent permettre d'atteindre les objectifs du présent cahier des charges.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation prendra en compte tout ou partie des critères figurant dans les six items ci-après.

### **3.1 Projet pédagogique**

- Concevoir le forum de manière à permettre de découvrir les différents métiers exercés dans une entreprise :
  - Faire connaître et valoriser les métiers, notamment ceux en tension et qui recrutent ;
  - Rendre les démonstrations ou les animations pédagogiques, **attractives** et **interactives** en proposant des stands et des supports adaptés aux différents publics (supports réutilisables sur un autre évènement) ;
  - Favoriser les **échanges** avec le public comme les témoignages notamment de jeunes vers d'autres jeunes. La participation active du public est d'ailleurs recherchée autour d'une animation dynamique où l'on croise le regard des formés, des accompagnateurs, des organismes de formation, des employeurs et des branches.
  - Proposer une **expérience immersive** et des forums **innovants dans la forme ou dans les modalités**. Le porteur de projets devra notamment :
    - Susciter l'intérêt du public.
    - Proposer une mise en situation qui permette aux visiteurs de vivre une expérience personnelle en mettant le public en situation réelle (ex : démonstration par un pair, contact direct, mise en situation, expérience de l'utilisateur, parcours dans une entreprise, mini-entreprises...).
    - Éveiller la curiosité des participants au forum.

Les formes proposées peuvent être diverses (ex : montrer la réalité de l'entreprise, utiliser des lunettes 3D, utiliser la réalité augmentée, faire fabriquer avec un professionnel son propre produit ou service, forum mobile ou itinérant...). Les présentations théoriques seront accompagnées d'expérimentations pratiques et concrètes.
  - Présenter les cursus de formation et l'offre régionale ; proposer une visibilité de l'offre d'hébergement, l'accessibilité à ces formations, les conditions d'accueil et d'aide individuelle...Le lien à l'emploi est indispensable. Il conviendra donc de rendre visible le **marché du travail**, ses débouchés et les carrières professionnelles qu'offrent les métiers proposés. Dans ce cadre, selon ce qui existe déjà sur le territoire, de la capacité à mobiliser les partenaires et de la période de réalisation du forum, il est souhaité de mettre en place des actions concrètes, telles que :
    - Proposer une bourse à l'emploi et / ou de recherche de stage (des offres de stage, offres de contrat d'apprentissage, d'alternance...)
    - Favoriser la rencontre entre des entreprises et les publics (par exemple par l'organisation d'un job dating).

- La dimension « nouvelles technologies » est à mettre en avant afin de :
  - Valoriser les **pratiques ou technologies nouvelles du métier** ou ses évolutions. Par exemple les pratiques de développement durable (économie circulaire) ou la digitalisation des pratiques du métier ;
  - Valoriser les métiers par le recours à des supports d'information et d'orientation numériques et interactifs.

Le porteur devra indiquer les modalités de diffusion de l'information donnée au public, l'ensemble des moyens envisagés permettant une mise en valeur des métiers.

Enfin, le candidat devra expliciter en quoi et comment le forum qu'il propose s'inscrit dans le paysage territorial, notamment en termes d'articulation (offre de services, partenaires mobilisés, agenda) avec d'autres événements de même nature et portant sur les mêmes thématiques.

### **3.2 Publics visés**

Le forum proposé par le porteur de projets a vocation à s'adresser à **l'ensemble des publics** : scolaires (collégiens, lycéens, étudiants), apprentis, personnes en recherche d'emploi, jeunes et leurs familles, jeunes en décrochage scolaire, salariés en réorientation professionnelle...

Afin d'être accessible à tous, la manifestation pourra prévoir des plages horaires adaptées notamment aux familles.

Le forum doit être également accessible aux personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, il est attendu du candidat qu'il prenne en compte les conséquences de la crise sanitaire actuelle en intégrant les recommandations des pouvoirs publics en matière sanitaire dans l'organisation du forum. Il devra expliciter les actions concrètes qu'il entend mettre en place à cette fin.

### **3.3 Préparation du public**

La qualité ou la bonne réalisation d'un forum repose sur la **préparation des publics** en amont de leur venue à la manifestation dans une logique d'autonomisation des personnes dans leurs démarches.

Le porteur veillera à ce que les participants aient accès à une préparation (ex : travail avec les établissements scolaires sur le projet d'orientation, guide visiteur et / ou pédagogique, plan, mise en relation avec les exposants en amont et après le forum...), condition essentielle de réussite de l'évènement.

### **3.4 Le candidat**

Cet appel à projets est ouvert à toute personne morale de droit public ou privé, qui souhaite organiser un forum en lien avec l'orientation, la formation et/ou l'emploi et qui est implanté localement.

### **3.5 Les partenaires**

Il est essentiel qu'autour de cet évènement un **véritable travail partenarial soit conduit afin de réunir** les différents **acteurs locaux contribuant à l'écosystème économique** et participant à la **dynamique locale**.

L'organisateur veillera à s'attacher la collaboration des partenaires locaux les plus appropriés :

- Entreprises / employeurs locaux,
- Acteurs du Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) tout au long de la vie dans une logique de visibilité et de cohérence dans les prestations délivrées,
- Branches professionnelles,
- OPCO,
- Établissements de formation et notamment : Campus des Métiers et des Qualifications (ex : campus Michelin, campus numérique), Écoles de production, E2C, SMV, Collège-Lycée Élitaire Pour Tous, lycées de la nouvelle chance, micro-lycée, CFA, Lycées, organismes de formation proposant de la formation continue, en partant d'une logique d'information sur les métiers ; c'est de l'ordre de la responsabilité des organisateurs de forums de cadrer cela avec les partenaires,
- Organismes consulaires, clubs d'entreprises, l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises,
- Acteurs de l'emploi et de l'insertion : Conseils départementaux, PLIE, Maisons de l'emploi, structures de l'insertion par l'activité économique...

Le principe de la **mutualisation** est fortement recommandé afin de :

- Valoriser au niveau territorial tous les dispositifs innovants et les intégrer ;
- Mutualiser les moyens, *a minima*, à l'échelle d'un bassin d'emploi ;
- Repérer des outils déjà existants produits par les branches professionnelles ou autres partenaires et les réutiliser ;
- Capitaliser et essaimer ce qui a été fait sur les grands salons (ex : Mondial des métiers, WorldSkills...).

### **3.6 Le territoire**

Le porteur de projet doit avoir une bonne connaissance du territoire et de ses spécificités.

Le territoire de la manifestation sera **a minima** à l'échelle d'un bassin d'emploi ou d'une intercommunalité ; il pourra être de niveau départemental ou régional. Cependant, Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sera particulièrement attentive à ce que cette manifestation soit intégrée dans le **tissu local avec l'implication des acteurs de l'orientation, la formation et l'emploi et des acteurs économiques du territoire**

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation veillera à une **équité territoriale** et à une bonne représentativité des évènements à l'échelle régionale.

Enfin, le candidat devra expliciter en quoi et comment le forum qu'il propose s'inscrit dans le paysage territorial, notamment en termes d'articulation (offre de services, partenaires mobilisés, agenda) avec d'autres événements de même nature et portant sur les mêmes thématiques.

## 4. EVALUATION

---

Afin d'évaluer l'atteinte des objectifs de l'appel à projets et la qualité des actions retenues, une évaluation sera mise en place.

Une enquête de satisfaction auprès des participants sera réalisée par l'intervenant, à l'issue des interventions via un formulaire en ligne mis à disposition par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Les candidats devront prévoir un temps dédié à cette enquête dans le déroulé de leurs interventions. Auvergne-Rhône-Alpes Orientation aura en outre vocation à se rendre sur place pour évaluer la manifestation.

Les lauréats complèteront également, à l'issue de l'ensemble des interventions, un document de bilan et d'évaluation fourni par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation. Ce document devra être remis à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pour obtenir le versement du solde de l'aide financière accordée.

## 5. COMMUNICATION

---

### 5.1 Charte graphique

Les manifestations financées s'engagent à utiliser le logo d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation dans le respect des principes définis par sa charte graphique (couleurs institutionnelles, typographies principales, etc.) et dans une taille correcte ne nuisant pas à sa lisibilité. L'organisateur de la manifestation s'engage à transmettre tout BAT pour validation de l'usage de notre logo, auprès de la Direction de la communication et de l'évènementiel. A envoyer à l'adresse : [communication@auvergnerrhonealpes-orientation.fr](mailto:communication@auvergnerrhonealpes-orientation.fr).



Cette charte graphique est disponible en téléchargement sur :

<https://www.auvergnerrhonealpes-orientation.fr/communication-et-presse/>.

A noter que l'ancienne charte graphique du Mondial des Métiers ne doit plus être utilisée lors de la promotion de votre manifestation, pour ce faire nous mettons à disposition des forums qui le souhaitent un kit de communication pour vous accompagner dans la réalisation de vos supports de communication (charte graphique, gabarit affiche, etc...).

Vous avez également la possibilité d'utiliser votre propre identité graphique du moment qu'elle intègre les obligations de visibilité listées ci-dessous.



Conformément à la circulaire du 21 novembre 2017, pour des raisons d'intelligibilité et de clarté dans la lecture, nos partenaires sont invités à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive - qui désigne les pratiques rédactionnelles et typographiques visant à substituer à l'emploi du masculin, lorsqu'il est utilisé dans un sens générique, une graphie faisant ressortir l'existence d'une forme féminine - dans les contenus et la communication des actions financées par Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.

### **5.2 Communication print**

- Pour tous les événements financés, les supports de communication à destination du public dans le cadre de la promotion de la manifestation (affiche, plaquette, flyer, guide, billetterie, etc...) devront faire figurer le logo Auvergne-Rhône-Alpes Orientation précédé de la mention « avec le soutien de ».
- Des stickers autocollants aux couleurs d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation seront fournis quelques semaines avant pour mettre en avant sur place le soutien financier apporté dans l'organisation de la manifestation.

### **5.3 Presse**

- Les communiqués de presse devront faire apparaître le logo d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation et mentionner le soutien financier reçu. Un texte-type vous sera mis à disposition.
- Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sera informé de la tenue éventuelle de conférences de presse organisées par les manifestations financées.

### **5.4 Web et réseaux sociaux**

- Le logo Auvergne-Rhône-Alpes Orientation doit figurer sur le site internet de la manifestation, en page d'accueil précédé de la mention « avec le soutien de », avec un renvoi vers le site d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation (<https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/>), si cela est possible techniquement.
- Les comptes réseaux sociaux du bénéficiaire du financement (Facebook, Twitter, Instagram, LinkedIn, etc.) doivent tagger, pour toute communication en lien avec la manifestation financée, les comptes officiels de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation.
  - [Facebook](#)
  - [Twitter](#)
  - [LinkedIn](#)
  - [Instagram](#)

### **5.5 Communications croisées**

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation pourra faire la promotion des événements financés à travers ses propres outils de communication, sous réserve de recevoir de la part de l'organisateur les informations nécessaires :

- Réseaux sociaux (Facebook, Twitter, etc...), une publication en amont de l'événement.
- Site internet : une page sur les forums est visible sur le site vitrine d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation avec l'annonce des différentes dates des manifestations : <https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/actions/forums/>

## 6. OUTILS

---

Le porteur de projet permettra un accès des publics aux outils numériques et notamment le site **orientation.auvergnerhonealpes.fr** soutenu par l'État, la Région et les Partenaires sociaux, mis en place par Via Compétences (Carif Oref) ou ceux proposés par la Région comme la plateforme « Nos talents nos emplois » et « Form'Toit ».

En cas de création d'un outil spécifique pour l'évènement, le candidat retenu autorisera Auvergne-Rhône-Alpes Orientation à l'utiliser gratuitement et librement.

## 7. MODALITES DE FINANCEMENT

---

Le coût total prévisionnel (appelé aussi plan de financement) de l'action correspond au coût total engagé par la structure pour sa participation au projet et constitue l'assiette de dépenses éligibles. Le plan de financement doit être équilibré en ressources et en dépenses.

Les dépenses éligibles (définies comme des coûts intégralement dédiés au projet) sont les **dépenses directes** liées au projet, indiquées dans plan de financement, **supportées comptablement par le porteur de projet**, et retenues par Auvergne Rhône-Alpes Orientation.

Les dépenses inéligibles sont notamment, les amendes et sanctions pécuniaires, les réductions de charges fiscales, les pénalités financières, les frais de justice et de contentieux, etc.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation attend que le projet soit obligatoirement **co-financé**. Le porteur de projet est invité à solliciter une aide financière auprès de ses partenaires et/ou d'autres acteurs comme les branches professionnelles, les OPCO ou d'autres collectivités.

Auvergne-Rhône-Alpes Orientation n'interviendra pas au-delà de 50% du coût de l'opération, hors apports en nature et en industrie.

En ce qui concerne les forums infra départementaux, l'aide financière est forfaitaire et plafonnée à 10 000 €. Ce plafond ne s'applique pas aux forums ayant un rayonnement départemental ou au-delà.

Le porteur de projet doit prendre en charge a minima 25% du coût du projet, soit à travers des aides complémentaires (collectivités, mécénat...), soit sur ses fonds propres.

Les candidats retenus respecteront le principe de la gratuité de leurs prestations auprès des bénéficiaires.

Un projet ne correspondant pas aux différentes attentes de Auvergne-Rhône-Alpes Orientation sera refusé.

## 8. ORGANISATION DE L'APPEL A PROJETS

---

### 8.1 Calendrier de l'appel à projets

Cet appel à projets est ouvert aux candidatures pour des forums devant se dérouler entre le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et le 28 février 2022. Un autre appel à projets sera proposé ultérieurement pour la période de mars à juin 2022.

Le calendrier de l'appel à projets est le suivant :

- Date de lancement de l'appel à projets : **10 mai 2021**  
Ouverture des questions/réponses à travers l'adresse de contact suivante : [forums@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:forums@auvergnerhonealpes-orientation.fr)
- Date limite de remise des candidatures : **25 juin 2021**

### 8.2 Conditions de participation

Toute entité pouvant proposer un forum répondant aux attentes de l'appel à projets est autorisée à déposer sa candidature (associations, partenaires économiques et sociaux du territoire, établissements de formation et d'enseignement, collectivités, etc).

Les candidats pourront se présenter seuls ou sous la forme d'un groupement, mené par un pilote, afin que leur candidature puisse répondre aux attentes en matière d'innovation et de rapprochement des publics.

En cas de groupement :

- Il n'est pas exigé que le groupement ait la personnalité juridique ;
- Le pilote s'engage à coordonner l'ensemble de ses partenaires afin d'assurer un rendu en bonne et due forme, selon les exigences de l'appel à projets. Il est seul responsable de la répartition de l'aide financière versée entre les membres ;
- La constitution du groupement devra faire apparaître clairement les responsabilités et les engagements de chacun des membres.

### 8.3 Accès aux documents de l'appel à projets

L'ensemble des documents de l'appel à projets sont disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/actions/forums/>

A savoir :

- Le présent cahier des charges ;
- Le dossier de demande d'aide financière à compléter (annexe 1) ;
- Le modèle de lettre d'engagement à renseigner et signer en cas de groupement (annexe 2).

### 8.4 Modalités de dépôt du dossier de candidature

Le dossier de demande d'aide financière doit être déposé au plus tard **le 25 juin 2021**. Tout dossier déposé après la date limite ou ne respectant pas la période de réalisation couverte par cet appel à projets ne sera pas instruit.

Un dossier **complet** doit être adressé à Auvergne-Rhône-Alpes Orientation via la plateforme dédiée suivant la procédure décrite ci-après (§ 8.5.). Il doit nécessairement comprendre :

- Le dossier de demande d'aide financière dûment complété (annexe 1)
- Une lettre de demande d'aide financière indiquant le montant de l'aide sollicitée et signée par la personne habilitée à engager l'organisme
- Le plan de financement du forum indiquant impérativement les co-financements le cas échéant (cf. § 7.2)
- La copie de la situation au répertoire SIRENE
- La copie des statuts en vigueur datés et signés
- Le compte-rendu financier et bilan qualitatif de la dernière édition du forum
- Un RIB.

En fonction de la situation du candidat, sont également demandées :

- En cas de groupement, une lettre d'engagement de chacun des membres de ce groupement (annexe 2)
- Une déclaration sur l'honneur de non assujettissement à la TVA le cas échéant
- Une copie de la déclaration en préfecture de la création de la structure

### **8.5 Procédure de dépôt du dossier de candidature sur la plateforme**

Le dossier est à déposer à l'adresse suivante :

<https://www.auvergnerhonealpes-orientation.fr/actions/forums/>

L'accès à la plateforme est libre et n'est pas soumis à la création d'un compte. Afin de pouvoir déposer votre dossier, il vous sera demandé de compléter le formulaire en ligne et de joindre l'ensemble des documents demandés au § 8.4. Un dossier incomplet ne pourra pas être déposé.

En cas de problème relatif au dépôt du dossier, merci de nous contacter à l'adresse indiquée ci-dessous.

### **8.6 Contact**

Pour toutes questions en lien avec l'appel à projets, merci de les adresser à :

[forums@auvergnerhonealpes-orientation.fr](mailto:forums@auvergnerhonealpes-orientation.fr).

Une réponse vous sera apportée dans les meilleurs délais.

## **9. CONDITIONS DE L'APPEL A PROJETS**

---

### **9.1 Engagement des candidats**

En déposant sa candidature et dans le cas où il serait lauréat, le candidat s'engage à réaliser son ou ses actions telles que proposées dans son offre et dans le cadre du présent appel à projet.

Il garantit la neutralité et l'objectivité de l'information, en dehors de toute publicité en faveur d'un établissement de formation, d'une entreprise, d'une association, dans le respect des principes déontologiques, de la vérification de la qualification des intervenants et de l'absence de conflit d'intérêt.

Pour la bonne mise en œuvre de sa prestation, le lauréat s'engage également à :

- Informer de toute modification de l'action proposée (objectifs, publics, modalités) et pour laquelle il a été retenue. Toute modification devra être soumise à l'approbation d'Auvergne-Rhône-Alpes Orientation ;
- Informer régulièrement Auvergne-Rhône-Alpes Orientation de l'état d'avancement de ses actions et de toute difficulté qui pourrait intervenir dans la mise en œuvre de l'action ;
- Communiquer les calendriers et lieux d'intervention, au moins 15 jours avant toute intervention.

Le lauréat s'engage à fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour suivre la réalisation du projet.

Il s'engage à ne pas s'appuyer sur les actions pour lesquelles il est financé pour promouvoir son activité auprès des différents publics visés. Le temps qu'il s'engage à consacrer à sa mission de service public doit être uniquement dédié à cette mission.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de générer un reversement partiel ou total de l'aide financière.

## 9.2 Versement de l'aide financière

Pour obtenir le versement intégral de l'aide forfaitaire, le bénéficiaire doit justifier de dépenses décaissées (c'est-à-dire payées) à hauteur du montant de l'aide forfaitaire. **Si la dépense justifiée n'atteint pas ce montant, l'aide versée correspondra au total des dépenses réellement justifiées** (c'est-à-dire décaissées, payées).

Le montant de l'aide n'est pas révisable à la hausse, même si le total des dépenses réellement justifiées dépasse le coût prévisionnel du projet.

Une avance de 20% du montant de l'aide financière pourra être versée, sous réserve que le porteur l'ait expressément indiqué dans le dossier de demande d'aide financière.

Le paiement pourra ensuite faire l'objet d'un acompte de 30% du montant de l'aide financière. Le solde de 50% sera sollicité au terme de l'action. Acompte et soldes seront versés sur la base de dépenses réellement réalisées (décaissées, c'est-à-dire payées) par le bénéficiaire de l'aide.